



PREMIER MINISTRE



Paris, le 3 septembre 2012

Présentation du rapport

« Aider les parents à être parents.
Le soutien à la parentalité, une perspective internationale »

Remis à Dominique Bertinotti
Ministre déléguée à la Famille

Lundi 3 septembre 2012

Intervention de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Les services à destination des parents poursuivent trois objectifs à la fois distincts et concomitants : promouvoir le bien-être des enfants, celui des parents et la relation parents/enfant. Peu coordonnés et souvent inexploités, les services de soutien à la parentalité correspondent pourtant à une vraie demande de la part des parents.

La double approche, historique et internationale du rapport « aider les parents à être parents », permet à la fois d'éclairer la réflexion française et de mettre en valeur plus de 50 expériences et pratiques prometteuses.

De l'étude de ces actions de soutien, le Centre d'analyse stratégique dégage six grandes catégories de « bonnes pratiques ».

La capacité à répondre concrètement aux besoins des parents dépend autant de la nature que de l'accessibilité des programmes de soutien. Ces deux approches sont abondamment étudiées dans ce rapport.

- Pour **répondre par exemple aux besoins** de parents qui peuvent avoir besoin d'aide pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, l'exemple des **Parent Academy Programs aux États-Unis**, où des **cours de mise à niveau** dans diverses matières et des enseignements sur le fonctionnement du système scolaire sont **proposés aux parents dans l'école** fréquentée par leurs enfants nous semble particulièrement porteur.

- En **Israël**, également pour aider les parents à mieux soutenir leurs enfants dans leur scolarité, des parents-formateurs viennent par ailleurs aux domiciles des parents pour leur donner des conseils, proposer des exercices pratiques d'apprentissage à réaliser avec leurs enfants etc. dans le cadre du programme **HIPPY**. L'avantage de ces **parents-formateurs** est aussi de mettre en confiance les parents, de les mettre plus à l'aise.

- Proposer des **activités ludiques** en marge de la scolarité qui permettent aux parents et à leurs enfants de développer leurs liens, tout en étant l'occasion de conseils et d'échanges entre parents, est un autre exemple de soutien à la parentalité pertinent. Ainsi, au **Québec**, des écoles organisent des « **Soirées de gars** » où seuls les pères accompagnés de leurs fils sont invités à se retrouver autour d'activités de lecture.

- Pour **faciliter l'accès** aux initiatives de soutien, des écoles **américaines** mettent en place dans leurs locaux des **Family Resource Centers** (bureaux des parents) où les parents peuvent demander conseils et être orientés vers des services plus spécialisés. Également pour faciliter l'accès, et également aux **États-Unis**, des entreprises proposent à leurs employés des programmes de soutien à la parentalité lors de leur pause-déjeuner (**Talking Parents, Healthy Teens**).

- Des pays comme le **Danemark** ont plutôt choisi de former les personnels des services de santé et d'éducation pour que ceux-ci puissent répondre aux questions des parents en matière de parentalité. D'autres initiatives, comme celle de la Ville de Toronto (**Toronto First Duty**), au **Canada**, ou comme le **Harlem Children's Zone** aux **États-Unis**, regroupent dans des centres, de façon très intégrées, plusieurs services destinés aux familles comme les services de garde, d'éducation, de soutien à la parentalité, de santé etc.

Avec ce travail, le CAS montre l'intérêt pour les pouvoirs publics de créer des services à destination de tous les parents (quelle que soit la configuration familiale) et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions facilitant l'accès à ces services se révèle déterminante.

Je vous souhaite la bienvenue au Centre d'Analyse Stratégique à l'occasion de la remise du Rapport *Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale* à la Ministre déléguée à la Famille, Madame Dominique Bertinotti.

L'idée du rapport partait d'un constat : dans l'ensemble des pays de l'OCDE, se développent des services destinés à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en complément de services permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle d'une part, et des prestations monétaires familiales d'autre part. Alors qu'en France, cette politique publique se structure progressivement, **l'ambition de ce rapport est double** :

- **D'une part**, éclairer la réflexion française par une approche historique et internationale.
- **D'autre part**, mettre en valeur des expériences et des pratiques prometteuses. On trouve ainsi, à la fin de l'ouvrage, un répertoire de plus de 50 actions de soutien à l'étranger. **Leur analyse met en évidence l'intérêt pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre des services à destination de tous les parents, quelle que soit la configuration familiale et à toutes les étapes du développement de l'enfant. Dans cette perspective, l'attention portée aux conditions permettant de faciliter l'accès à ces services se révèle déterminante.**

La dimension internationale du rapport se traduit entre autres par les contributions de plusieurs **spécialistes étrangers** que je tiens tout d'abord à remercier. Je remercie également la **Direction générale de la cohésion sociale** et la **Caisse nationale des allocations familiales** pour leur apport. Je tiens finalement à remercier particulièrement **M. Claude Martin**, éminent spécialiste français qui s'intéresse depuis de nombreuses années à la parentalité et à la famille, et qui nous a apporté son expertise en tant de conseiller scientifique.

Diverses tendances permettent tout d'abord d'expliquer l'intérêt grandissant pour les programmes de soutien à la parentalité depuis quelques années :

- **Première tendance**, les parents ressentent et expriment un besoin de soutien concernant l'éducation de leurs enfants.
 - Cela tient **premièrement** à **l'évolution des structures familiales** : nombreuses sont les séparations, les familles recomposées et les familles monoparentales...
 - En France, 1 mariage sur 3 se termine par une séparation, et 1 sur 2, en grande agglomération. Il s'agit bien entendu des chiffres pour les mariages et non pas de chiffres pour les gens vivent en union libre.

- Environ **16 % des enfants de moins de 18 ans vivent en famille monoparentale** (cette proportion était de **6 % en 1968**).
- Au total, près de **9 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée**.
- De manière plus générale, une **seconde explication** réside dans **l'évolution même du statut de l'enfant** dans les sociétés contemporaines, qui questionne quant à elle les pratiques de tous les parents. Pour schématiser, les parents qui élevaient leurs enfants selon un modèle familial préétabli ont laissé la place à des **parents soucieux d'assurer l'épanouissement d'enfants** qu'il s'agit désormais plutôt d'aider à trouver leur propre voie.
- **Deuxième tendance**, les pouvoirs publics s'emparent de la question avec un fort **volontarisme** depuis une vingtaine d'années. A cela, plusieurs explications :
 - La **première explication** réside dans une logique de **lutte contre la pauvreté et de promotion de l'égalité des chances**, car les trajectoires sociales et professionnelles des individus dépendent fortement de la qualité du travail parental dont ils ont bénéficié
 - Une **deuxième explication** tient à la volonté, principalement dans les pays anglo-saxons, de davantage « **responsabiliser** » les parents. En particulier, les incivilités des mineurs sont de plus en plus attribuées à des carences éducatives qu'il conviendrait de prévenir. Il s'agit donc **d'inciter fortement, voire de contraindre les parents à entrer dans certains programmes de soutien, non sans controverse**.
 - Une **troisième explication** réside dans la progressive mise en avant par les pouvoirs publics d'une **logique d'investissement social** qui contribue à transformer les différentes initiatives de soutien aux parents en véritables politiques publiques. Partageant le constat selon lequel les modèles sociaux se préoccupent davantage de réparer les conséquences des risques sociaux que de les prévenir, plusieurs acteurs ont sensibilisé les décideurs publics à l'intérêt d'« investir » encore davantage dans l'enfance et la jeunesse.

Dans cette perspective, **on assiste à un élargissement du public concerné, des familles vulnérables ou considérées comme « à problèmes » à un public de plus en plus large**.

- **Quatrième explication** de leur popularité croissante : s'il est par nature difficile d'isoler l'impact des programmes de soutien à la parentalité de l'ensemble des dispositifs de soutien aux parents, **un certain nombre de recherches mettent en évidence leurs effets positifs**.

Grands enseignements du rapport :

Au-delà des spécificités dans les approches, tous les pays observés font face à **deux questions identiques**.

- La **première** est d'identifier l'offre de services pouvant répondre au mieux aux **besoins** de tous les parents.
- La **seconde** est de permettre l'**accès** effectif à ces services.

I. Proposer une offre diversifiée garante d'une réponse aux besoins de tous les parents

Pour répondre au mieux aux besoins de tous les parents, on observe que **les programmes de soutien à la parentalité ont des objectifs diversifiés** :

- 1) Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des enfants.** Sont ici visés les problèmes comportementaux, les troubles d'addiction ou le renforcement des compétences scolaires des enfants en s'adressant tout d'abord aux parents.

*Ex : Aux États-Unis, l'objectif principal des **Parent Academy Programs** est d'amener les parents à jouer un rôle plus actif dans la scolarité de leurs enfants. On leur propose pour se faire des cours, à l'intérieur même de l'école, pour les familiariser avec le système scolaire, pour les mettre à niveau dans certaines matières etc.*

- 2) Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents.** Il s'agit principalement de renseigner les parents sur le comportement des enfants, en leur donnant des conseils pratiques, en leur permettant d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent, etc.

- 3) Améliorer la communication entre les parents et les enfants**

*Ex : Au Québec, des écoles organisent des **Soirées de gars** autour de la lecture. Seuls les pères ou référents masculins et les garçons sont alors autorisés à entrer dans l'école pour favoriser le développement de liens autour d'une activité de détente commune.*

La forme prise par ces actions de soutien à la parentalité est très variable

Diversité des services de soutien à la parentalité

- Informations : par Internet, par téléphone, émissions de radio, de télévision, applications pour téléphone portable, vidéos, CD-Rom, manuels, cahiers d'exercices, etc.
- Soutien en groupe / Rencontres individuelles.
- Interventions ponctuelles / Interventions planifiées dans la durée.
- Soutien offert à domicile / Soutien offert dans un lieu « public ».
- Programmes assurés par des professionnels / Par des parents-formateurs.
- Programmes « standardisés » / Programmes locaux / Activités de loisirs parents-enfants axées sur le soutien.

Certains services proposés aux parents peuvent aussi **prendre la forme d'activités de loisirs** comme des cours de théâtre, de cuisine, des séjours de vacances, etc. Ces activités, plus ludiques et parfois moins intimidantes que des programmes de soutien « formels », peuvent fournir l'occasion, par la présence de professionnels, de dispenser des conseils aux parents. Elles peuvent également servir à orienter des parents vers des services de soutien à la parentalité plus spécifiques.

*Ex. : En **Australie** le programme **My Time** est destiné aux personnes en charge d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap, souffrant de troubles du développement ou de maladies chroniques. Il s'agit d'encourager ces individus à se rencontrer, à obtenir un soutien et à participer à des activités communes. Les activités peuvent être formelles, comme des conférences avec des spécialistes. Il peut aussi s'agir de discussions informelles entre parents. Des séances permettant aux personnes « en charge » de prendre du temps pour elles sont aussi mises en place (massages, manucures, relaxation etc.), tout comme des excursions, visites ou activités familiales¹.*

Ceci nous amène à dégager une première bonne pratique :

Bonne pratique 1 : Diversifier les objectifs, les services et les modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et des attentes des parents.

Les interventions peuvent se faire dans un cadre collectif ou individuel, dans des lieux dédiés ou au domicile des parents (ex : *Parent Under Pressure* – Australie), dans la durée ou de façon ponctuelle. Les actions de formation et de soutien peuvent prendre la forme de cours plus ou moins magistraux ou bien prendre appui sur des activités de loisirs (ex : *My Time* – Australie), elles peuvent utiliser des supports électroniques comme des sites Internet (ex : Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants – Canada) ou bien des vidéos (ex : *Video-feedback to Promote Positive Parenting* – Pays-Bas) etc.

Les programmes, en voulant s'adresser à plusieurs parents, **ciblent par ailleurs des catégories très variables de parents** :

Ces critères de ciblage sont principalement de trois ordres :

- **1. Des critères socioéconomiques** permettent d'identifier les familles les plus vulnérables au niveau économique, ce qui ne signifie pas que tous ces parents rencontrent des difficultés à assumer leur fonction parentale.
- **2. Des critères assis sur une propension réelle ou supposée des enfants aux incivilités** peuvent aussi être utilisés pour cibler certaines familles (thématique de la responsabilisation des parents).
- **3. Des critères permettent d'identifier des familles qui rencontrent des problématiques particulières.** On peut citer à titre d'exemple :
 - **a/ La prise en compte des spécificités de la culture d'origine des parents.**

¹ <http://www.mytime.net.au/~mytime/index.php/home>

*Ex : Aux États-Unis, le programme **Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families** a été conçu pour les parents d'adolescents en tenant compte dès le départ de leur spécificité culturelle (par ex : importance accordée à la modestie, à l'humilité, à l'intérêt du groupe plutôt que de l'individu etc.)*

- **b/ Le soutien aux parents d'adolescents.**
- **c/ Le soutien aux pères.** Depuis quelques années, ces derniers veulent souvent assumer davantage leur fonction parentale. Ils peuvent chercher à s'investir et à vivre pleinement leur paternité, ou encore avoir besoin de conseils par nécessité, en lien avec l'augmentation des séparations et des divorces.
- **d/ Le soutien aux familles monoparentales.** Il s'agit non seulement d'aider les parents seuls à faire face aux éventuelles difficultés financières et organisationnelles, mais aussi de répondre à leurs questionnements relatifs à l'éducation des enfants.
- Et de nombreux autres initiatives : des programmes de soutien à la parentalité pour les parents qui se **séparent**, qui se **droguent**, qui ont des problèmes **psychiatriques**, qui ont des enfants **handicapés**, des aides pour les **beaux-parents**, les parents dont les enfants ont des difficultés **scolaires**, qui cherchent des **conseils ponctuels**, qui se **préparent à la naissance** de leur premier enfant, de façon à couvrir, au final, la quasi-totalité des parents.

Bonne pratique 2 : Articuler une offre généraliste et une offre destinée à répondre aux besoins spécifiques de certains publics de façon à couvrir toute la population.

Par exemple, des programmes pour les parents d'adolescents (ex : *Surviving Teenagers* – États-Unis), pour les pères (ex : *Centre for Fathering* – Singapour, *Soirées de gars* – Canada), pour les parents de différentes origines culturelles (ex : *Helping Youth Succeed in Southeast Asian Families* – États-Unis), pour les parents qui se séparent, pour les familles monoparentales (ex : *Gingerbread* – Royaume-Uni), etc.

En plus de proposer des services diversifiés, il apparaît essentiel de proposer des services dont l'efficacité est évaluée

De réelles évaluations des bénéfices des programmes se développent à l'étranger, la plupart reposant sur des méthodes scientifiques. Elles ont démontrées les bienfaits, à court et à long terme, d'initiatives de soutien pour les enfants, dans une logique d'investissement social.

*Ex : Aux États-Unis, l'évaluation du **HighScope Perry Preschool** a par exemple suivi, sur plus de 40 ans, le parcours de cohortes d'enfants ayant pris part au programme, en le comparant à celui d'un groupe contrôle. Cette évaluation a permis de mettre en évidence l'efficacité du programme notamment en termes de réussite professionnelle et de prévention de la délinquance.*

Bonne pratique 3. Développer l'évaluation des actions de soutien à la parentalité de façon à mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

II. Faciliter l'accès aux services

Les pays ayant développé les initiatives les plus prometteuses sont ceux qui ont **accordé une attention particulière à l'accès effectif des parents à l'offre élaborée.**



Principales difficultés d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

- Manque d'information sur l'offre (existence et contenu).
- Non-adhésion aux principes de l'offre.
- Manque d'intérêt pour l'offre.
- Manque d'estime de soi.
- Peur de s'exprimer en public, d'être jugé.
- Assimilation des services de soutien aux services de protection de l'enfance.
- Difficultés pratiques (distance, mobilité, horaire, manque de temps).
- Raisons financières (si le service est payant).
- Difficulté à exprimer des besoins.
- Crainte de stigmatisation.
- Dénigrement de ses capacités.
- Problème de compréhension de la langue, de la culture.

1. Le **manque d'information** à propos des services de soutien existants est l'une des premières difficultés d'accès. Diverses solutions permettent cependant aux pouvoirs publics de mieux faire connaître les services.
 - Une **première solution** est de chercher à **s'adresser aux parents de façon proactive à certains moments-clés de leur vie**. Il s'agit de les informer sur les « programmes » à des moments où ils sont susceptibles d'avoir besoin d'un soutien à la parentalité.
 - Une **deuxième solution** pour faciliter la diffusion des informations sur les programmes est de chercher à regrouper les renseignements disponibles. La **création de sites Internet** ou la mise en place de **guichets uniques** d'information regroupant dans certains lieux les informations à propos des services disponibles constitue aussi une piste.

Bonne pratique 4 : Banaliser le recours à ces services et mélanger les publics grâce à une politique de communication ambitieuse et coordonnée.

Aller au devant des parents pour mieux les informer sur les services de soutien disponibles :

- systématiser l'envoi d'informations à certains moments-clés de la vie ;
- développer les guichets uniques d'information (sites Internet ou centres d'information) ;
- Proposer des informations détaillées sur le contenu des programmes, la méthode, les outils utilisés, le déroulement des séances, etc.

2. Des parents ont par ailleurs des difficultés d'accès en raison de **facteurs** « **matériels** » comme le manque de temps ou l'éloignement géographique de l'offre.

- Une **première solution** que l'on voit se développer à l'étranger est de **développer les initiatives de soutien à la parentalité en entreprise**. Ces programmes en entreprise présentent un double avantage, puisqu'ils sont matériellement plus faciles d'accès et qu'ils contribuent à banaliser le recours aux services de soutien.

*Ex. : Aux États-Unis, le programme **Talking Parents, Healthy Teens** donne l'occasion aux parents d'acquérir des compétences qui leur permettent de mieux communiquer avec leurs enfants à propos de la sexualité. Les séances se déroulent le midi sur leurs lieux de travail.*

- L'évolution des modes de vie pose la question des **horaires** auxquels les parents peuvent bénéficier de ces services. Une **deuxième solution** est de veiller à **mettre en œuvre des programmes de soutien en soirée ou en fin de semaine**.
- **Troisième solution** pour répondre aux contraintes matérielles, et pour lutter plus précisément contre **l'éloignement géographique** : mettre en œuvre des actions de soutien en ligne, à la télévision, à la radio, par téléphone ou encore au domicile des parents.

3. Des parents peuvent par ailleurs ne pas avoir recours à ces services par **Crainte d'être stigmatisés**. Il s'agit d'un sentiment de honte à percevoir certaines prestations d'assistance et, inversement, une forme de fierté à ne pas y avoir recours. En suivant un programme de soutien à la parentalité, des parents peuvent par exemple **craindre d'être considérés comme de « mauvais parents »**.

- Une **première solution** pour éviter la stigmatisation peut être de proposer une offre délivrée par des « **parents-formateurs** ». L'identification entre parents qui ont vécu les mêmes situations peut limiter le sentiment d'être « différent ».

*Ex : Le programme israélien **Hippy** est destiné aux parents de jeunes enfants qui craignent de ne pas avoir les capacités pour aider leurs enfants à acquérir un savoir scolaire. Les formateurs sont eux-mêmes des parents : l'efficacité du programme repose sur l'idée qu'ils peuvent obtenir plus facilement la confiance des parents. Le programme est aussi un moyen pour ces parents formateurs de mieux s'intégrer dans une communauté, de développer des habiletés professionnelles etc.*

Bonne pratique 5: Développer les programmes animés par les parents pour les parents, à l'aide d'une formation et d'un accompagnement spécifiques.

- **Une deuxième solution pour lutter contre la stigmatisation des parents est de détailler le contenu des actions** de soutien proposées. Donner des informations précises sur les services disponibles est un moyen d'atténuer certaines craintes concernant notamment la prise de parole en public ou la réception de messages trop prescriptifs.
- **Une troisième solution** consiste à proposer des actions de soutien **individualisées**, le cas échéant au **domicile**.

4. De façon plus générale, l'accessibilité des programmes est déterminée par la manière dont sont **articulés les services à vocation universelle et ceux destinés à prendre en compte les besoins propres à certains publics.**

Dans ce cadre, il est possible de proposer les services de soutien « à l'intérieur » même d'un service déjà existant à vocation universelle. Il peut simplement s'agir d'ouvrir un **bureau pour les parents** dans des services de garde ou dans des établissements scolaires, de la maternelle au lycée, où les parents peuvent aller se renseigner et demander conseil.

*Ex : Aux États-Unis, des bureaux de soutien pour les parents (**Family Resources Centers**) qui peuvent répondre à plusieurs de leurs questions et les orienter vers d'autres services au besoin existent dans certaines écoles.*

De manière plus ambitieuse, des pays **comme le Danemark** ont entre autres opté pour un **soutien généralisé qui est totalement intégré aux services d'éducation, de garde ou de santé**. Les parents peuvent alors demander conseil aux personnels mêmes de ces services, ou encore à des personnels qui leur sont étroitement associés.

Bonne pratique 6. Faciliter l'accès aux services de soutien en les développant dans les lieux déjà fréquentés par les parents (services d'accueil petite enfance, établissements scolaires, services de santé voire lieu de travail).

Une autre solution du même type consiste à **regrouper plusieurs services, du type « centres de la famille ou de l'enfance »**, où les parents peuvent avoir accès à des services plus ou moins intégrés.

Cette intégration peut être plus ou moins « intense ». Il peut s'agir simplement de regrouper des services dans un même lieu, ou de fusionner les budgets, la gestion, les personnels.

*Ex : Au Canada, la ville de Toronto met en place, avec l'initiative **Toronto First Duty**, des centres qui ne font pas que coordonner divers services destinés aux parents mais qui les intègrent dans un seul programme. On y retrouve des services de garde, d'éducation primaire, de soutien à la parentalité etc. complètement regroupés sous un même budget et une même organisation.*

Plusieurs pays développent donc des services de soutien à la parentalité en complément des prestations monétaires et d'autres types de services de soutien offerts aux familles. Il s'agit de répondre à une demande croissante, mais également de promouvoir le bien-être des parents et le bien-être des enfants. **Le succès de ces politiques réside, au vu des exemples étrangers, dans leur capacité à répondre aux besoins de tous les parents et dans les stratégies mises en œuvre pour lutter contre les difficultés d'accès.** L'enjeu est de ne pas donner l'impression de prescrire un soutien à des pères et des mères qui se sentiraient jugés défaillants mais bien de répondre très concrètement aux nouveaux besoins exprimés ou ressentis par les parents.

En conclusion, j'espère, Madame la Ministre, que ces bonnes pratiques étrangères seront une source d'inspiration pour les politiques de soutien à la parentalité que votre ministère ne manquera pas de proposer,

Je vous remercie de votre attention.

• **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr